

## Brochure *Rivières et berges propres : Objectif zéro déchet*

Le CR Dendre vous présente sa nouvelle brochure *Rivières et berges propres : Objectif zéro déchet*. A l'heure actuelle, de nombreux déchets se retrouvent encore trop souvent dans nos rivières. Leur présence dans les cours d'eau provoque divers dégâts, comme la pollution organique qui mène à l'asphyxie du milieu. Mais les déchets peuvent aussi augmenter les risques d'inondation en créant des obstacles au bon écoulement de l'eau. Nous pouvons éviter ces problèmes environnementaux en recyclant nos déchets.

Quels sont les différents types de déchets ? Quels problèmes provoquent-ils dans nos cours d'eau ? Que faire de nos déchets ? Retrouver toutes les réponses dans notre brochure disponible sur notre site internet ou sur demande (voir coordonnées ci-dessous).



### Visite du Bocq

Le CR Dendre a participé le 21 avril à la visite d'un tronçon renaturé du Bocq, organisée par Stream & River Consult. Des anciens méandres ont été recréés, des zones de fraie ont été aménagées, la végétation rivulaire fait son retour et une bande de prairie fleurie vient compléter le projet le long de la berge.

### La signalétique des cours d'eau

Le projet consiste à apposer, au droit des croisements entre voirie et cours d'eau, une signalétique homogène, nommant la rivière. L'objectif est de permettre une réappropriation sociale des cours d'eau et de travailler sur le sentiment d'appartenance au bassin versant, gage d'une meilleure prise en considération et respect de ce milieu et de ses acteurs.

En 2015, les communes de Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Lessines et Silly avaient pris part au projet mené par le CR Dendre. Ce ne sont pas moins de 101 panneaux nominatifs qui avaient alors été apposés sur les garde-fous bordant les cours d'eau.

En 2017, le CR Dendre a relancé l'action auprès de ses communes partenaires. Les communes d'Ath et de Beloeil y ont répondu favorablement. En ce début 2018, une trentaine de panneaux ont été installés au sein de ces deux communes.



## Réunion pour la Gestion des Inondations

Le 27 avril à Huissignies, le CR Dendre a participé à la réunion du Comité Technique (CTS BH) afin d'identifier les freins et moteurs de la gestion des inondations sur le sous-bassin de la Dendre. Sous l'impulsion de la cellule PGRI (SPW), les différents acteurs présents du sous-bassin ont ainsi pu définir des axes de développement du prochain Plan de Gestion des Risques d'Inondations. La concertation était basée sur les freins et moteurs recueillis auprès des acteurs du sous-bassin par le CR Dendre. La dynamique de travail était assurée par l'asbl Espace Environnement. Merci à la commune de Chièvres pour son accueil.



### Il y en a « mare »

Le CR Dendre a suivi une formation à Courcelles ce mardi 8 mai intitulée « La mare : merveille des espaces verts ». Cette journée était organisée par Adalia 2.0. Les différents aspects de la création de mares ont été abordés, comme le lieu de l'installation, la conception en elle-même ou les espèces végétales indigènes. Le tout est de s'adapter au cas par cas et de bien définir l'objectif de la mare (refuge de biodiversité, didactique, esthétique,...). L'idée principale retenue est de laisser se réaliser la colonisation naturelle.

## Démenti de l'article de presse du 13/02/2018 (Vers l'Avenir) concernant la « collaboration » Pairi Daiza - CR Dendre

Le 13 février 2018, un article de presse était publié dans Vers l'Avenir concernant une « collaboration » entre le CR Dendre et Pairi Daiza. En 2011, des contacts avaient bien été pris avec le parc concernant la problématique des plantes invasives au sein de celui-ci. Ces contacts avaient fini par aboutir à une visite de terrain en 2012, durant laquelle la présence de plusieurs populations de berce du Caucase et de balsamine de l'Himalaya avait été mise en évidence. Le représentant du parc avait signalé à l'époque que les gestionnaires des espaces verts étaient conscients des dangers de la berce du Caucase et qu'une gestion serait entreprise par ceux-ci avec une priorité pour les endroits accessibles au grand public. Il avait également été signalé que la balsamine de l'Himalaya ne constituait pas une priorité pour le parc. Malheureusement, aucun suivi n'a pu être réalisé par la suite par le CRD (ni d'ailleurs par le SPW) concernant ces espèces invasives, contrairement à ce qui est mentionné dans l'article de presse.

Le CR Dendre reste toutefois ouvert à toute collaboration en termes de gestion de plantes invasives, ainsi qu'à la récolte d'informations concernant des populations.

MARDI 13 FÉVRIER 2018

ATH ET SA RÉGION DE 9

CAMBRON-CASTEAU

# Quel impact du parc sur la biodiversité ?

**Véronique Waroux (cdH) s'inquiète de l'impact de Pairi Daiza sur la biodiversité. Le ministre Carlo Di Antonio (cdH) reste vague.**

Véronique Waroux s'était déjà inquiétée de l'impact, globalement, des parcs zoologiques sur leur environnement. Elle vient cette fois d'interroger le ministre Di Antonio sur « l'impact de Pairi Daiza sur la biodiversité ». « Nous parlons d'un site (actuellement) étendu sur 65 hectares, comportant plus de 4 000 animaux du monde entier (dont il faut gérer notamment les excréments) et de centaines de plantes exotiques, le tout sur un site patrimonial et végétal historique, traversé par un cours d'eau » indique M<sup>me</sup> Waroux.

« J'aimerais savoir si des études ont été requises/effectuées pour analyser l'impact de ce parc sur la biodiversité locale ? Des espèces invasives sont-elles présentes ? Avec quel impact sur la faune et la flore autochtone ? Les eaux du



cours d'eau traversant le parc font-elles l'objet d'analyses régulières ? Si oui, quels en sont les résultats ? Le cours d'eau et les vents peuvent disséminer des semences végétales hors du site. A-t-on évalué cette dissémination ?

« Et puisque la question de l'eau

est abordée, des études sur l'approvisionnement en eau du parc ont-elles été réalisées ? Connaissons-nous sa consommation globale ? Plus spécifiquement, quelle est la source de l'eau de la " cascade " du " monde africain " ? Celle-ci fonctionne-t-elle en circuit

continu ou cette eau est-elle rejetée dans l'environnement ? De quelle quantité d'eau parlons-nous ? »

Le ministre Carlo Di Antonio n'est pas vraiment précis dans sa réponse, déployant notamment un parapluie (« ayant à statuer sur d'éventuels recours dans le cadre des procédures d'octroi de permis d'environnement, je ne puis répondre à l'ensemble des questions dès lors que des démarches sont en cours »).

### Nouvelles demandes de permis

On retiendra surtout de sa réponse que d'autres demandes de permis pourraient être introduites prochainement.

« La prise en compte de l'impact potentiel de l'activité du parc sur l'environnement est suivie par l'administration, en collaboration avec la direction de Pairi Daiza » indique M. Di Antonio.

« En ce qui concerne l'eau, la Direction générale de l'Environnement (DGO3) et la direction de Pairi Daiza sont en contact régulier. L'exploitant a été invité à mener une réflexion globale portant sur les besoins en eau, la sécurisation de l'approvisionnement, les mesures d'économie à entreprendre, le traitement et les rejets

d'eaux usées en vue de rationaliser le cycle de l'eau au sein du parc. Cette réflexion pourrait entraîner de nouvelles demandes de permis. »

« En ce qui concerne les rejets d'eau usée, l'exploitant est en discussion avec l'intercommunale locale de gestion des eaux usées afin d'éventuellement recourir à ses services, car la capacité des stations d'épuration internes au parc devient insuffisante au regard de la fréquentation du parc les jours d'affluence. » Dans quelques jours, une enquête publique sera ouverte, en lien avec le projet de deux nouvelles stations d'épuration.

« En ce qui concerne la biodiversité locale et plus spécifiquement les espèces invasives, la Direction des Cours d'Eau non navigables de la DGO3 n'a pas observé de développement de plantes exogènes à l'aval direct du parc. [...] Dans le parc, l'exploitant collabore avec l'ASBL Contrat Rivière Dendre qui vient contrôler une fois par an les endroits du parc les plus sujets à accueillir les plantes invasives de la région. Les rapports annuels sont positifs et n'ont mis en évidence que la présence de balsamine, avec une situation gérée et estimée sous contrôle. » ■

## Appel à bénévoles !

Envie de participer à la gestion des balsamines de l'Himalaya ? Venez aider le Contrat Rivière Dendre lors de sa campagne 2018 ! La méthode est simple et consiste en un arrachage manuel très facile. Nos actions de lutte se déroulent en juin-juillet.

Contactez-nous à l'adresse [crdendre@gmail.com](mailto:crdendre@gmail.com) ou à l'un des numéros suivants : 0483/043.477 – 0483/043.478. De plus amples informations vous seront communiquées. L'endroit et la date de l'activité vous seront précisés par la suite.



## Formation des Guides Nature des Collines

Samedi 19 mai, le CR Dendre a emmené les candidats Guides Nature des Collines à la découverte des amphibiens dans les environs de Beloeil.

Lors de ce cours pratique, les quatre espèces de tritons ont pu être observées. A cela s'ajoute une kyrielle de macro-invertébrés, comme des éphémères, des dytiques ou des larves de demoiselles. Sur fond de chant de grenouille verte, la technique de recensement des amphibiens par nasses a également été expliquée.



## Retour sur les JWE 2018

Cette année encore, les Journées Wallonnes de l'Eau ont permis de faire découvrir l'eau dans tous ses états sur le bassin de la Dendre. Près de 1 500 personnes ont participé aux différentes activités. Parmi eux, environ 1 100 enfants ont pu prendre part aux animations et spectacles organisés.

Les enfants des écoles ont notamment pu découvrir l'eau en assistant au spectacle de marionnettes Cumulus Stratus. Le spectacle Pompe et Robinet, lui, présentait la qualité de l'eau dans le monde et comment la préserver. De nombreuses balades étaient organisées, comme la balade contée à l'ancienne carrière de Mouplon. Les groupes scolaires ont également pu visiter le parc du Château de Beloeil. A côté de cela, des animations sur le thème de la vie aquatique ont intéressé nos petits explorateurs d'un jour, au Parc d'Enghien et aux Bas-Prés de la Dendre.



Parc d'Enghien



Balade scolaire



Balade des 3 Dendre

Le grand public n'était pas en reste. A pied ou à vélo, le bassin de la Dendre a révélé ses trésors naturels et ses éléments d'histoire. Petits et grands ont pu s'émerveiller lors de multiples balades nature, comme dans le Bois de Baudour, le long de la Dendre Orientale ou aux Bassins de Frasnes. De plus, différents sites pouvaient être visités, comme les Carrières de Maffle ou la réserve des Bas-Prés de la Dendre.

Merci à tous nos partenaires et rendez-vous l'année prochaine !



Balades au fil de la Dendre (Lens et Lessines)



## Anniversaire : 25 ans des PCDN

Le 26 mai dernier à Anhée, le CR Dendre est venu fêter les 25 ans des Plans Communaux de Développement de la Nature. Cet anniversaire était l'opportunité de rencontrer des acteurs locaux de toute la Wallonie. Soulignons que sur le bassin de la Dendre, trois PCDN sont actifs, à Chièvres, Enghien et Frasnes-lez-Anvaing. Joyeux anniversaire et bonne continuation !



## Val de Dendre / Dendervallei

Le 7 juin, le CR Dendre a participé à la journée de présentation du projet Val de Dendre / Dendervallei. La journée a débuté à Ath. Le projet consiste en une proposition de nouveau produit touristique. Ses ambitions sont liées aux aspects récréatifs et touristiques de la vallée de la Dendre. Un accord de coopération a été signé entre les différents acteurs impliqués dans le comité d'accompagnement du projet.

L'après-midi s'est poursuivie à Lessines. Elle était consacrée à la découverte des produits et pôles d'attraction de la vallée. Le CR Dendre, tout comme de nombreux autres interlocuteurs, y a tenu un stand d'information.



### Contrat Rivière Dendre

Programme d'actions 2017 - 2019



## Suivi du Programme d'Actions 2017-2019

Le Programme d'Actions 2017-2019 du CR Dendre reprend l'ensemble des actions à réaliser par les différents partenaires. La cellule de coordination en effectue actuellement l'état d'avancement. Après avoir rencontré le SPW et la Province de Hainaut, les rendez-vous sont pris avec les communes.

Pour plus d'information ou pour consulter le Programme d'Actions 2017-2019 :

<https://contratrivieredendre.be/presentation/programme-dactions/>

## Qu'est-ce que c'est ?

Les macro-invertébrés retrouvés dans l'eau adoptent parfois des aspects étonnants. Ces deux amas de végétaux sont en fait chacun un fourreau qui abrite une larve d'insecte. Certaines espèces de l'ordre des Trichoptères se construisent un fourreau au moyen de petits cailloux, de feuilles, de branches,... Après de multiples mues, l'insecte au stade adulte délaisse son fourreau et prend son envol dans le milieu terrestre .



## Vallée de la Marcq / Markvallei

L'équipe du LIFE BNIP avait lancé le 15 septembre 2017 un appel à projets dans toute la Belgique. Les projets sélectionnés se devaient d'être éducatifs, collaboratifs, innovants et mettant en valeur les habitats et espèces NATURA 2000. Le projet Vallée de la Marcq / Markvallei fait partie des 8 projets sélectionnés. Il consiste en une balade cycliste interrégionale à travers la « Vallée de la Marcq », mettant en valeur le patrimoine naturel (habitats et espèces Natura 2000), ainsi que le patrimoine paysager et bâti lié à l'eau. L'itinéraire sillonne 5 communes (Enghien, Herne, Galmaarden, Geraardsbergen et Lessines) à travers 3 provinces (Vlaams Brabant, Oost Vlaanderen et Hainaut). Il a été conjointement introduit par les asbl Contrat Rivière Dendre, Enghien Environnement, Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux et De Mark.

Ce projet sera un fil conducteur interrégional mettant en valeur les initiatives déjà existantes comme les nombreuses possibilités de balades. Il s'agit de donner aux communes un atout touristique supplémentaire au sein de la vallée. D'autre part, le projet est complémentaire du projet Val de Dendre / Denderland.

Le 12 juin à Enghien, toutes les communes ont répondu positivement à notre invitation en participant constructivement à la réunion de présentation du projet. Différentes entités touristiques étaient également présentes, ainsi que d'autres partenaires travaillant dans l'environnement. Dans les prochaines semaines, un travail de concertation sera réalisé avec les communes et entités touristiques afin de définir au mieux les multiples paramètres de la balade cycliste.



## La gestion des plantes exotiques envahissantes bat son plein !

Cet été encore, le CR Dendre mène une campagne d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya. Cette plante exotique envahissante est une menace pour la biodiversité indigène et cause des problèmes d'érosion de berges. Ce ne sont pas moins de 31,8 km de cours d'eau qui ont déjà été gérés par la cellule de coordination, notamment sur les communes d'Enghien, Silly, Flobecq, Ellezelles, Ath et Chièvres. Les jeunes jobistes d'Eté Solidaire (Ath) sont venus deux jours en renfort à Ostiches. A Chièvres, des bénévoles motivés du PCDN sont venus nous aider. Les membres d'Enghien Environnement ont, eux, effectué une gestion sur la Marcq.



En parallèle, les plants de Berce du Caucase ont également été gérés par le CR Dendre, à Ath et Flobecq. En plus d'être une plante envahissante, sa sève cause de graves brûlures suite à l'exposition au soleil.

Les gestions continuent encore en juillet. Dans le même temps, le HIT et le SPW effectuent des gestions sur les cours d'eau de plus grande ampleur.

La présence d'une plante invasive peut être signalée au CR Dendre. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur <http://biodiversite.wallonie.be/fr/invasives.html?IDC=5632>

## Prise d'eau dans les rivières

Actuellement, la législation mentionne qu'un agriculteur disposant du droit de riveraineté sur un cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie peut effectuer des prises d'eau sans autorisation. Par contre, si la prise d'eau implique la réalisation de travaux, une autorisation auprès du gestionnaire sera nécessaire (SPW - Direction des Cours d'Eau Non Navigables).

Pour les cours d'eau de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégorie, une autorisation préalable est obligatoire auprès de Hainaut Ingénierie Technique (art. 27 du règlement provincial sur les Cours d'Eau Non Navigables).

Concernant les cours d'eau navigables, à moins d'une autorisation spéciale qui ne peut être délivrée qu'à titre précaire et qui est toujours révoquant, il est défendu de détourner directement ou indirectement l'eau des voies navigables et des canaux qui sont en libre communication avec elles.

Enfin, un rappel important : il est interdit de prélever directement de l'eau à partir d'une eau de surface ou d'une eau souterraine pour remplir la cuve du pulvérisateur ou pour mélanger ou diluer des produits phyto.

Retrouvez plus d'information dans notre brochure gratuite « L'Agriculture et l'Eau » en cliquant sur ce lien <https://drive.google.com/file/d/0B39nqIkFaXxNSFVvcXIXbHhaLUk/view>

## Nouveauté : Circulaire sur la prévention des inondations

Une circulaire administrative relative à la « Prise en compte des aspects de prévention et de lutte contre les risques d'inondation par débordement de cours d'eau, par ruissellement et coulées boueuses dans la délivrance des permis » vient d'être publiée. Elle est d'application dès ce 1<sup>er</sup> juillet. Elle a été réalisée conjointement par la DGO3 et la DGO4 (SPW). Cette circulaire est disponible sur <http://www.giser.be/2018/06/codt-et-inondations-une-circulaire-administrative-importante/>

### Désherbage, attention aux interdictions!

Afin de désherber, il est de plus en plus d'usage de se servir de sel ou de vinaigre. Mais attention, ces méthodes, sont interdites, tout comme l'usage de l'eau de Javel ! Leur utilisation répétée peut conduire à une acidification du sol (vinaigre), à une contamination des eaux de surface et souterraines, ainsi qu'à des risques sanitaires. Plus d'information sur <http://www.adalia.be/plantes-indesirables>



### Nous y étions...

Le 23 juin, le CR Dendre a tenu un stand d'information dans le cadre des Journées Fermes Ouvertes à la Ferme Pilote C.A.R.A.H.

Le dimanche 24 juin se tenait la Journée du Miel au Parc Mellifère du Tardin (Moulbaix). Sous un beau soleil, les visiteurs ont pu découvrir en famille les habitants de la mare. Une franche réussite puisque 290 personnes sont venues à notre rencontre !

Le CR Escaut-Lys et le CR Dendre ont animé ensemble une activité macro-invertébrés aux bassins de Frasnes-lez-Anvaing. Environ 130 élèves des écoles de la région sont venus réaliser cette activité pendant la journée blanche du 28 juin.



## Creusons pour les tritons

Actuellement, un vaste projet Life Intégré (Life Belgian Nature Integrated Project) est mené à l'échelle de la Belgique. Dans ce cadre, des actions sont dédiées à la sauvegarde de 3 espèces d'amphibiens : la Grenouille de Lessona, le Triton crêté et l'Alyte accoucheur. A cette fin, plusieurs actions vont être entreprises, dont le creusement de 500 mares en Wallonie.

En février dernier, le Contrat Rivière Dendre a pris part à ce projet en sollicitant l'ensemble des agriculteurs du bassin. Une vingtaine d'entre eux y ont répondu favorablement en proposant plus de 40 emplacements pour la création de mares.

En fonction des conditions d'éligibilité définies dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural (PwDR), seules 15 mares seront potentiellement acceptées. Afin de concrétiser ce projet, le Contrat Rivière Dendre élabore les dossiers (plans, permis d'urbanisme et demande des fonds PwDR).

Espérons que d'ici fin 2019, de nouvelles mares en faveur du Triton crêté voient le jour sur le bassin de la Dendre...

## Zoom sur le Triton crêté

*Qui est-il ?*

Le Triton crêté est le plus grand des tritons de notre région. Il mesure de 10 à 15 cm pour les mâles et de 11 à 18 cm pour les femelles.

Sa peau verruqueuse est de couleur brun foncé parsemée de petites taches blanches et noires sur le gorge, les flancs, la tête et parfois les pattes.

Il est facilement reconnaissable à son ventre jaune-orangé recouvert de grosses taches noires.

Durant le période de reproduction, le mâle se différencie de la femelle en arborant une haute crête dorsale aplatie et dentelée lui valant le nom de Triton crêté.

Il se nourrit de larves d'insectes, de petits crustacés, de mollusques, de vers et de larves d'autres tritons.





*La mare idéale...*

Pour se reproduire, le Triton crêté affectionne les plans d'eau de grande dimension (de 50 à 300 m<sup>2</sup>), profonds (environ 1m à 1,40m au point le plus bas), bien ensoleillés, riches en végétation aquatique et exempts de poissons.

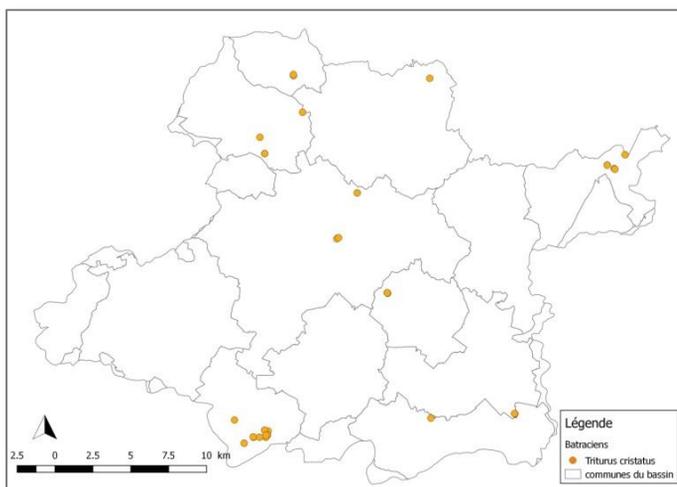
Il fréquente préférentiellement les sites distribués en réseau. La densité des points d'eau est un facteur jouant un rôle important sur la répartition de l'espèce.

*L'importance du paysage*

Espèce des campagnes et des milieux ouverts, le Triton crêté est plus rare dans les milieux boisés. La qualité du milieu terrestre qu'il occupe en dehors de la période de reproduction est très importante. Dans un rayon de 100 à 400m, le paysage doit comprendre des prairies, des haies, des bosquets ou des friches.

*Sa situation sur le bassin de la Dendre*

Depuis 2014, le Contrat Rivière Dendre mène des campagnes de recensement. Les inventaires sont généralement réalisés de mars à mai, couvrant ainsi les périodes de migration et de reproduction des différentes espèces de batraciens. L'objectif est de mieux connaître la répartition des espèces présentes sur le bassin en vue d'initier des actions de restauration ou de création d'habitat favorable à leur sauvegarde.



*Le saviez-vous ?*

Les grenouilles et crapauds (Ordre des Anouères), ainsi que les tritons (Ordre des Urodèles) sont tous des Batraciens. Ils passent par un stade têtard durant leur cycle de vie. Les têtards de tritons possèdent des branchies externes à l'inverse des Anouères. Ceux-ci subissent une métamorphose importante pour devenir adulte (par exemple, perte de la queue et apparition des pattes), tandis que les larves de tritons ressemblent déjà aux adultes. Contrairement aux Anouères, leurs pattes antérieures apparaissent en premier lieu.

## Inventaire du zoning Qualitis (Enghien)

À la demande du Service Environnement de la commune d'Enghien, le CR Dendre a mené divers inventaires sur les plans d'eau situés au zoning Qualitis. Le PCDN d'Enghien participe au projet « Entreprise Nature Admise » (lancé en 2015 par le SPW). Il s'est vu octroyé une aide financière du Réseau Wallonie Nature afin de mettre en place des actions de sensibilisation et/ou d'aménagements en faveur de la nature.

Le CR Dendre a donc réalisé des recensements batraciens en avril 2018. Les espèces retrouvées sont : le Triton ponctué (*L. vulgaris*), le Triton alpestre (*I. alpestris*), le Triton palmé (*L. helveticus*) et le Crapaud commun (*B. bufo*). Ces 4 espèces d'amphibiens peuvent être considérées comme globalement stables en Wallonie, bien que des destructions de sites de reproduction puissent conduire à des extinctions locales. Toutes ces espèces sont intégralement protégées.



De plus, divers macro-invertébrés ont été relevés dans les nasses. Citons les limnées, les larves d'éphémère, les notonectes, ainsi que 4 espèces de dytiques. Les Libellules observées ont également été inventoriées (mai et juillet). Au total, 7 espèces ont été observées. Parmi celles-ci, 5 présentent une reproduction probable sur le site car des comportements de reproduction ont été observés (tandem et ponte d'oeufs) : Anax empereur (*A. imperator*), Agrion jouvencelle (*C. puella*), Agrion mignon (*C. scitulum*), Naïade au corps vert (*E. viridulum*) et Sympetrum sanguin (*S. sanguineum*). Les deux autres espèces observées sont la Libellule déprimée (*L. depressa*) et la Petite nymphe au corps de feu (*P. nymphula*). À noter que *C. scitulum* a été retrouvée, bien que très rare dans la province de Hainaut et en Belgique en général. Cette espèce est méridionale et remonte dans nos régions depuis plusieurs années. Les autres espèces sont assez communes.

A côté de la participation du CR Dendre, d'autres partenaires du PCDN sont en charge d'inventaires, notamment botanique et ornithologique. Au niveau floristique, 160 espèces ont été trouvées aux alentours des étangs ! A la vue des résultats des différents inventaires, le PCDN souhaite notamment réaliser des panneaux didactiques présentant les espèces animales et végétales rencontrées.



## Gestion de la renouée du Japon

La renouée du Japon est une plante exotique envahissante. Sa particularité est qu'un seul petit fragment de rhizome ou de tige peu donner naissance à un plant. Afin de lutter contre cette invasive, le SPW a édité de nouvelles fiches-conseil. En fonction de la taille de la population, des moyens dont à disposition et de la situation, différentes techniques sont proposées. Certains sites sont à traiter en priorité, comme le bord des routes, les zones de chantiers ou les cours d'eau. Des précautions supplémentaires doivent être prises le long des rivières pour ne pas favoriser la dissémination. Par contre, si un suivi du site à long terme ne peut être effectué, il est préférable de ne pas toucher à la renouée.

Nous pouvons agir de façon préventive en ne transportant pas de terre contenant les rhizomes. De même, l'entretien des voiries,...doit se faire de manière à ne pas disperser la plante. Les déchets verts, quant à eux, ne doivent pas être laissés dans la nature. Ils doivent être brûlés.

Les informations détaillées concernant la prévention et la gestion de la renouée du Japon sont disponibles sur le site : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/les-renouees-asiatiques.html?IDC=6234> Un arbre décisionnel permet de choisir au mieux l'action à entreprendre en fonction de la situation. Les fiches des différentes techniques de gestion sont également consultables en ligne.



### Stage pour les enfants de Brugelette

Début août, le CR Dendre a participé à la semaine de stage pour les enfants (3 à 12 ans) de l'ATL de Brugelette. Pendant une journée, la Fédération Halieutique et Piscicole du Sous-Bassin de la Dendre (partenaire du CRD), a réalisé une animation pêche. Le matin, les aspects théoriques ont été abordés. L'après-midi, place à la pratique aux abords d'un étang. Les enfants ont été d'excellents apprentis pêcheurs ! Le CR Dendre a, quant à lui, fait découvrir les habitants de l'étang aux enfants pendant 3 demi-journées dans le Parc d'Enghien.

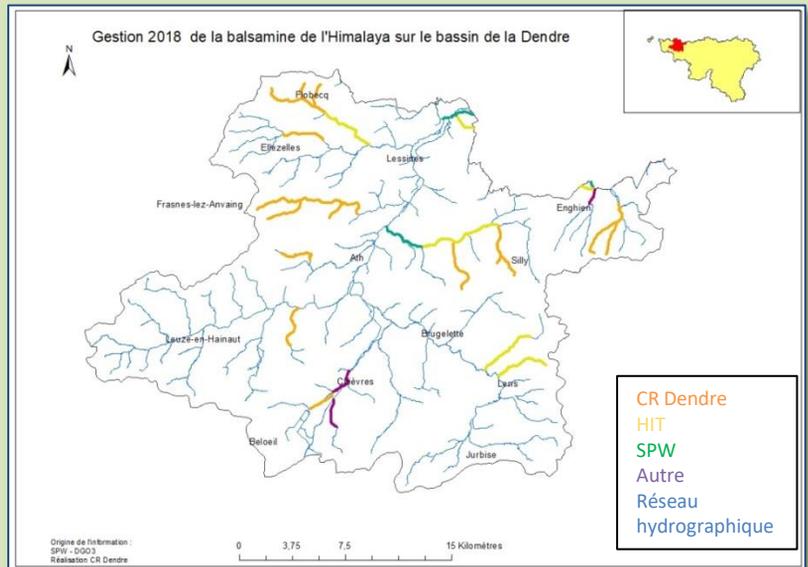


Photos : J. Pilate, M. Dedessuslesmoustier et CRD.

## Gestion des plantes exotiques envahissantes

Cette année encore, la cellule de coordination du Contrat de Rivière Dendre a mené des actions de gestion des plantes exotiques envahissantes le long des cours d'eau du bassin. Découvrez les résultats obtenus, apprenez-en plus sur les plantes invasives et les gestes à adopter.

En continuité des efforts fournis les années précédentes, plusieurs journées de gestion de populations de berce du Caucase, de balsamine de l'Himalaya et de myriophylle du Brésil ont été menées cet été 2018 par le Contrat de Rivière Dendre. Ces gestions ont été réalisées en concertation et en collaboration avec différents gestionnaires de cours d'eau (SPW, HIT et VMM), ainsi qu'avec différents partenaires locaux (associations, PCDN de Chièvres, services environnement).



En 2018, la cellule de coordination du CR Dendre a géré **44,5 km de cours d'eau** sur le bassin de la Dendre (+ 33 km gérés par le SPW et le HIT). Le CR Dendre a consacré **227 heures\*hommes** pour la gestion. Retrouvez le rapport détaillé sur notre site internet:

<https://contratriveredendre.be/publications/comptes-rendus/>



### Balsamine de l'Himalaya

D'une manière générale, nous constatons une forte diminution des populations de balsamines, voire une éradication complète dans les zones gérées par le CR Dendre. Les efforts fournis les années précédentes sont donc encourageants.

### Berce du Caucase

En tant que structure de coordination locale, le CR Dendre est intervenu en soutien au SPW, au HIT et aux communes dans la mise en œuvre du plan d'actions visant à limiter l'expansion et à réduire les populations de la berce du Caucase.

Certaines populations sur le bassin ont nécessité plusieurs interventions. Tandis que d'autres peuvent être considérées comme éradiquées. Toutefois, la cellule de coordination effectue des passages de contrôle.

### Myriophylle du Brésil

A la suite de la gestion réalisée en 2016 et en 2017 sur une mare privée à Bois-de-Lessines, la cellule de coordination a effectué une intervention cette année (3,5 heures\*hommes). Nous constatons une très forte diminution de la population. Les gestions semblent rapidement efficaces.

## Portrait robot des plantes exotiques envahissantes

Aquatiques ou terrestres, introduites dans les jardins pour leurs caractéristiques ornementales ou encore pour l'agrément et l'oxygénation de pièces d'eau, de nombreuses plantes envahissent la nature au détriment de la flore indigène. Elles occasionnent des dommages écologiques, économiques et sanitaires.

Une espèce exotique envahissante est une espèce introduite après les années 1500, par l'homme, en dehors de son aire de répartition. Elle possède de grandes facultés de dispersion. En voici quelques exemples.

### *Balsamine de l'Himalaya (Impatiens glandulifera)*

La balsamine de l'Himalaya mesure entre 1 et 2,5 mètres de haut. Ses fleurs sont de couleur pourpre à blanc. La tige est rougeâtre. Elle produit jusqu'à 800 graines. Ces dernières peuvent rester viables dans le sol durant 3 ans. Cette plante annuelle envahit les berges des cours d'eau. Elle les laisse à nu durant la période hivernale. De plus, elle dispose d'un système racinaire peu développé favorisant ainsi l'érosion des berges! La meilleure technique pour s'en débarrasser est l'arrachage manuel des plants.



### *Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum)*

La berce du Caucase fait partie de la famille des ombellifères. Sa taille peut atteindre 2 à 4 mètres. Ses fleurs blanches composées de plus de 50 rayons constituent l'ombelle. Elle se caractérise par des feuilles de grande dimension, profondément dentées et des tiges tachetées de pourpre.

Attention, la berce du Caucase est une espèce dangereuse. Sa sève contient des substances chimiques qui, au contact de la peau et en présence de lumière, provoquent de graves brûlures. La technique recommandée est la coupe de la racine à 15-20 cm sous la surface du sol. Pour toute intervention, il est impératif de s'équiper d'une combinaison de protection, de gants et d'une visière afin de se prémunir des projections de sève. **Si vous constatez la présence de berce du Caucase, veuillez en avvertir le Contrat Rivière Dendre (crdendre@gmail.com).**



### *Myriophylle du Brésil (Myriophyllum aquaticum)*

Le myriophylle est vendu comme plante oxygénante pour les pièces d'eau. Mais il est capable de former des herbiers denses. Il altère alors le fonctionnement des milieux aquatiques colonisés. En effet, il intercepte la lumière et réduit la disponibilité en oxygène. Une plante oxygénante devenue asphyxiante! La lutte contre les espèces invasives aquatiques se fait par arrachage manuel ou mécanique en évitant la dispersion des fragments.





### *Renouée du Japon (Fallopia japonica)*

La renouée du Japon possède des tiges robustes et des feuilles en forme de cœur. Cette plante est redoutable. Un petit fragment de tige ou de rhizome permet la création d'un nouvel individu. Elle se développe densément. Elle étouffe tout autre type de végétation. Elle crée ainsi une perte importante de biodiversité. Il est recommandé d'être vigilant de ne pas disperser l'espèce par la fauche ou le déplacement de terres de remblais, par exemple. Le meilleur moyen est encore de ne pas y toucher ou mieux, de ne pas en planter !

Les informations détaillées concernant la prévention et la gestion de la renouée du Japon sont disponibles sur le site : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/les-renouees-asiatiques.html?IDC=6234> Un arbre décisionnel permet de choisir au mieux l'action à entreprendre en fonction de la situation. Les fiches des différentes techniques de gestion sont également consultables en ligne.

#### Règles d'or à propos des invasives

Tout le monde peut agir de manière préventive, tant les professionnels du secteur horticole que les jardiniers amateurs. Plusieurs mesures sont applicables facilement :

- Prendre connaissance de la liste des plantes invasives, consultable sur [www.alterias.be](http://www.alterias.be),
- Ne pas les planter,
- Choisir des plantes alternatives, non invasives, consultables sur [www.alterias.be](http://www.alterias.be),
- Ne pas jeter les déchets verts contenant des invasives dans la nature ou dans les rivières.

**Si vous constatez la présence d'une plante invasive, merci d'en informer la cellule de coordination du Contrat de Rivière Dendre à l'adresse [crdendre@gmail.com](mailto:crdendre@gmail.com) ou par téléphone au 0483/043.477 ou 0483/043.478.**

### Sensibilisation lors de la Foire Horticole Régionale d'Ath

La cellule de coordination du CR Dendre a tenu un stand d'informations et de sensibilisation du 5 au 7 octobre à Ath. Au programme, jeu de reconnaissance des espèces invasives et indigènes, conseils en matière de prévention et de gestion, documentation,... A côté de la thématique invasive, la création de mare naturelle a été mise en avant. Plus de 270 personnes ont été sensibilisées. Le public rencontré était constitué d'étudiants en horticulture et en environnement, mais aussi des professionnels du secteur, ainsi que du grand public.



## Chantiers de gestion chez nos partenaires

Chaque année, la cellule de coordination du CR Dendre participe à des chantiers de gestion sur des sites naturels gérés par certains de ses partenaires. Deux actions ont déjà été menées.

### Réouverture d'un sentier à Chièvres

En ce début d'automne, le CR Dendre a prêté main forte au PCDN de Chièvres pour la réouverture d'un sentier de promenade, le 22 septembre. L'action a été relayée dans le journal (article disponible sur: [http://contratriveredendre.be/bassin/wp-content/uploads/2018/10/presse02oct\\_sentier99\\_pcdn\\_chievres.pdf](http://contratriveredendre.be/bassin/wp-content/uploads/2018/10/presse02oct_sentier99_pcdn_chievres.pdf))

La cellule de coordination était accompagnée par trois bénévoles de l'asbl Inclusion. L'objectif est d'inclure des personnes présentant un handicap dans le monde du travail.



### Gestion à la carrière du Mouplon

Le 28 septembre, de bon matin, une équipe dynamique de 9 employés de la société Shire est arrivée à l'ancienne carrière du Mouplon, à Lessines. Le CR Dendre et l'asbl Action Nature ont accueilli ces bénévoles afin d'effectuer une gestion de clairières et de prairie sèche. Débroussaillage, ratissage, évacuation de tronc d'arbres,...le travail a été effectué rapidement et dans la bonne humeur.

Au cours de la journée, des explications sur la biodiversité ont été données. Nous avons aussi eu l'agréable surprise d'observer divers amphibiens. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine!



### Avis aux entreprises

Vous avez envie de proposer à votre équipe une immersion dans la nature ? Vous souhaitez vous dépasser dans une aventure de terrain ? Le Contrat Rivière Dendre asbl vous propose de participer, en fonction des saisons, à différentes gestions de milieux naturels. Retrouvez toutes les informations dans le document disponible à l'adresse :

<http://contratriveredendre.be/bassin/wp-content/uploads/2012/01/CRD-mise-au-vert.pdf>

### Gestion de milieux naturels

En cette fin d'année 2018, les étudiants de la Haute Ecole HEPH-Condorcet sont intervenus de façon dynamique et enthousiaste dans deux sites naturels du sous-bassin de la Dendre. Une première journée était consacrée à la Carrière du Mouplon à Lessines, la seconde à la Réserve Prés Rosières à Deux-Acres. Les gestions étaient organisées par le Contrat Rivière Dendre et ses partenaires, Action Nature et la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, respectivement pour l'un et l'autre site.



### Supplément Courrier de l'Escaut

Retrouvez l'actualité du sous-bassin de la Dendre dans le supplément du Courrier de l'Escaut du 27 novembre:

[http://contratriveriedendre.be/bassin/wp-content/uploads/2012/01/feuillelet\\_2018.11.pdf](http://contratriveriedendre.be/bassin/wp-content/uploads/2012/01/feuillelet_2018.11.pdf)

Au sommaire, sécheresse, reméandration de la Marcq, épuration en milieu rural et cahier didactique. Ce supplément est à l'initiative des Contrats de Rivière Dendre et Escaut-Lys.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une bonne année 2019 !

**Jeu Concours!**  
Connaissez-vous bien la région? Tentez votre chance à notre jeu concours! A gagner, un lot de produits régionaux. Plus d'informations en page 2!

# Jeu concours – Où est ce cours d'eau ?

Connaissez-vous bien la région? Devinez à quel endroit se situent les panneaux du nom des cours d'eau placés par le Contrat Rivière Dendre en collaboration avec ses communes partenaires.

## A gagner

Un lot de produits régionaux.

## Comment participer?

Complétez et envoyez le bulletin de participation à l'adresse [crdendre@gmail.com](mailto:crdendre@gmail.com) ou Rue de l'Agriculture 301, 7800 Ath, **avant le 31 janvier 2019**. Le gagnant sera tiré au sort parmi les bonnes réponses et sera contacté dans le courant du mois de février 2019. Vos informations personnelles seront exclusivement utilisées dans le cadre du jeu concours.



Envoyez votre bulletin avec vos coordonnées:

Nom: .....

Prénom: .....

E-mail: .....

Tél.: .....

	Rue	Commune
1. Rieu Saint-Jean		
2. La Dendre Orientale		
3. Le Lac		
4. La Brune		

Avec le soutien de



Ath



Beloeil



Brugelette



Chièvres



Ellezelles



Enghien



Flobecq



Frasnes-lez-Anvaing



Jurbise



Lens



Lessines



Silly



Province de Hainaut



Wallonie



Wallonie